Le P'tit Frambaldéen

OCTOBRE 2016 N°3

Village fleuri "4 fleurs"

1 Le mot du Maire

2 Présentation et rôle du parc naturel régional Normandie-Maine

3

4 Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Juin

5

6 Compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre

7

8 « Le Petit Chef » à rouvert ses cuisines

9 Le repas de nos aïeuls

******

Déjection canine

10 Les Drôles de Jardin, millésime 2016

11 Prends ta Binette

******

Les éclaireurs ont la main verte

******

Recensement 2017

******

Démarchage à domicile

12 La rentrée pour les écoliers

13 s'associe à des parents motivés

14 ******

15 Flories d'Antan 2016 ! Reportage Photos

16 Foulées frambaldéennes

******

Déclarer vos ruches

******

Déchets et encombrants

******

Dates à retenir

Le mot du Maire

Chers amis Frambaldéens,

Même si le climat demeure encourageant pour flâner aux couleurs chatoyantes de l'automne, le calendrier nous rappelle que nous avons allégrement entamé le dernier trimestre de cette année 2016.

La saison touristique a confirmé nos espoirs de fréquentation. Les cyclotouristes abondent progressivement dans notre village. Les premiers effets se produisent sur la fréquentation de notre camping et nos commerces. Les Flories d'antan ainsi que nos traditionnelles guinguettes furent un succès unanime tant au niveau ambiance que humain et financier. Félicitations à vous tous, bénévoles d'un ou plusieurs jours, petits et grands.

Seul petit bémol à mon idée, la qualité du fleurissement communal de cet été ne fût pas à la hauteur de notre statut à cause de multiples contrastes de températures et d'hygrométrie. Nous avons, par ailleurs, rencontré des difficultés de personnel puisque, Mme Claire Guesney, notre Jardinière fût arrêtée à maintes reprises pour raison médicale. Je félicite chaleureusement l'ensemble du personnel en place qui a su palier à toutes ces difficultés grandissantes au fil de la saison. Je dois d'ailleurs vous informer que Claire ayant demandé sa mutation, elle sera remplacée dès le début de l'année 2017.

Coté réjouissance, nous pouvons noter avec satisfaction, l'ouverture du Restaurant, rebaptisé "Le Petit Chef", et réservons le meilleur accueil à la petite famille "Henry" quittant sa Belgique natale pour relever le défit de redynamiser notre commerce. Nous procéderons, cet hiver à la remise en état de leur logement.

Coté travaux d'amélioration, nous allons vider la vase des bassins de sédimentation. Je vous demande toute indulgence quant aux désagréments causés par ces travaux conjugués à ceux engendrés par la tornade de Septembre. En parallèle, nous venons d'avoir l'accord de subvention : l'ensablement du chemin piétonnier en périphérie du plan d'eau ainsi qu'aux abords de la Mairie va pouvoir s'effectuer. Les autres travaux budgétisés seront également réalisés d'ici la fin de l'année.

Au niveau associatif, cette année est marquée par les Quarante ans du Club de l'Amitié, nous aurons l'occasion de nous y attarder dans notre prochaine édition.

Enfin je dois vous informer que le territoire de notre Communauté de Commune va s'élargir au 1er Janvier 2017 puisque nous allons fusionner avec le territoire voisin afin de former une Nouvelle CDC dénommée "Andaine-Passais". Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées du projet.

Le repas des cheveux blancs s'étant déroulé le 02 Octobre, nous aurons également l'occasion de nous rencontrer lors d'autres festivités communales. A la remise des prix du Fleurissement Communal le 16 Novembre ou lors de l'arbre de Noël , le 18 Décembre.

Passez d'agréables fêtes de fin d'année et je vous donne d'ors et déjà rendez-vous en Janvier 2017 pour les Vœux de la Municipalité auxquels vous êtes invités afin de commencer cette nouvelle année sous les meilleurs hospices.

Mairie – Place de l'église 61350 Saint-Fraimbault / Téléphone : **02.33.38.32.22**

Fax : **02.33.38.02.47** / e-mail : accueil@saint-fraimbault.com Site internet : www.saint-fraimbault .com

Ouvert du Mardi au Samedi de 9h00 à 12h00

Présentation et Rôle du Parc Naturel Régional Normandie Maine

Savez-vous que vous habitez dans le Parc naturel régional Normandie-Maine ?

Saint-Fraimbault fait partie des 174 communes qui constituent le territoire du Parc Normandie-Maine. A cheval sur 2 régions et 4 départements, il couvre 257 000 hectares, regroupe 160 000 habitants et œuvre pour un projet concerté où préservation des patrimoines et développement du territoire font cause commune.

Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

Les Parcs naturels régionaux ont été créés en 1967 pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités.

Aujourd'hui 15 % du territoire français est labélisé «Parc naturel régional», seul 1 Français sur 16 vit dans un Parc. Cette reconnaissance est accordée à un territoire singulier lorsqu'il conjugue la présence de patrimoines remarquables avec une volonté locale forte, de les préserver et de les transmettre.

Le Parc naturel régional Normandie-Maine a été créé en 1975.

Les Parcs œuvrent sur cinq domaines :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel,
- l'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement,
- le développement économique et social, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire,
- l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- l'expérimentation et la recherche.

Le Parc est géré par un syndicat mixte composé d'élus représentants les Régions, Départements et communes du Parc.

Chaque conseil municipal désigne un conseiller qui deviendra **délégué Parc**, c'est à dire qu'il représentera la commune au sein du Parc.

Les 178 délégués Parc sont donc des maillons essentiels entre le Parc et les habitants. Ils ont pour principales missions de :

- Participer à l'émergence de projets innovants pour la préservation des patrimoines naturels et culturels du territoire,
- Favoriser le développement touristique et économique du territoire dans le respect des patrimoines et du paysage,
- Etre l'ambassadeur de sa commune auprès du Parc et porteur d'une dynamique collective,
- Etre le porte-parole des habitants, des élus.

Quelques chiffres...

Répartition des recettes par financeur

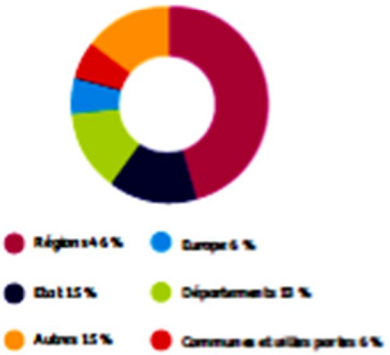

Votre délégué Parc pour la commune de Saint-Fraimbault est Eric LEROUX

Une autre vie s'invente ici

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet :
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Juin

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2016

les travaux de cheminement piétonnier autour de l'étang, l'assainissement des rives de l'étang, les allées du parc de la Mairie, la pose de bordures Rue des Tisserands et la remise à niveau des tampons d'assainissement sur la R.D. 24 et R.D. 261 ont été inscrits au budget 2016. Une demande de subvention DETR a été demandée sur l'exercice 2016 pour les travaux de cheminement piétonnier autour de l'étang, l'assainissement des rives de l'étang et les allées du parc de la Mairie. A ce jour, le dossier est réputé complet.
Par courrier en date du 11 mai dernier, une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises : FTPB Normandie à Domfront, COURTEILLE TP à Passais Villages et l'entreprise MONGODIN à Le Teillleul.

Deux entreprises ont remis une offre : SARL MONGODIN 44 156 € HT
COURTEILLE TP SARL 37 605 € HT

il va être négicié un échéancier avec l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux non subventionnés dès maintenant, les autres seront programmés après l'accord de subvention au titre de la DETR.
Après analyse des offres, la Commission Travaux et le Conseil Municipal décident de retenir la proposition de la SARL COURTEILLE TP pour un montant de 37 605 € HT.

TRAVAUX DE VOIRIE CDC 2016

Par délibération en date du 13 avril 2016, la Cdc du Bocage de Passais a décidé d'entériner les quotas de voirie 2016 à hauteur de 75% des quotas 2013 et d'attribuer les reliquats de travaux de voirie 2015, soit :

Quotas CDC 2016 38 090.25 € H
Reliquats 2015 3 978. 51€ HT
TOTAL 2016 42 068.76 € HT

D'autre part, le marché Voirie de la Cdc pour les 3 années à venir a été signé et les estimations ont été revues avec les prix de marché 2016/2018, soit

	Estimation Janvier	**Marché actualisé**
. Fiche 1 Voie communale n° 14 Launay	10 350.00 € HT	7 803.00 € HT
. Fiche 2 Voie communale n° 104 (Entre RD 223 et RD 829)	3 115.00 € HT	2 734.50 € HT
. Fiche 3 Voie communale n° 206 (Entre RD24 et VC 15)	3 600.00 € HT	1 416.00 € HT
. Fiche 4 Chemin rural « Les Bordeaux » non retenu en 2016		
. Fiche 5 Voie communale n° 13 « Tessé »	2 525.00 € HT	1 915 €.00 HT
.Fiche 6 Voies communales n° 202 et 10 (RD 24 vers le Pont Richard)	43 250.00 € HT	28 969.00 € HT

Nouveau montant de travaux 42 837.50 € HT

Compte tenu du faible dépassement du montant des travaux par rapport au quota 2016 alloué, le Conseil Municipal décide de réaliser la totalité des travaux des voies communales n° 202 et 10 (RD24 vers le Pont Richard). Monsieur le Maire précise que la Commune devra verser un fonds de concours pour le dépassement.

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIF AU 1er SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal va réévaluer le tarif de la cantine au 1er septembre 2016. Il est indiqué que le repas pour un élève nous sera facturé 5.40 € à compter du 1er septembre 2016. Le tarif appliqué pour l'année scolaire passé était de 3.10 €.
Le Conseil Municipal fixe le même tarif que la Commune de SAINT-MARS-D'ÉGRENNE par souci d'uniformisation de prix pour les familles, soit un tarif de 3.20 €.
Le prix de revient d'un repas à la cantine de SAINT-MARS-D'ÉGRENNE est de 4.83 €.
Le Conseil Municipal s'interroge sur la possibilité de demander aux communes dont les enfants mangent à la cantine une participation à la charge communale.

SIGNALÉTIQUE CENTRE BOURG - DEMANDE DE SUBVENTION

Le projet d'étude de revoir la signalétique du Centre Bourg a été lancé dans le contrat Cadre d'Action Territoriale qui prévoit une subvention à hauteur de 50 % des travaux. Le Conseil Départemental subventionne à raison de 20 % la signalétique touristique.les travaux seront réalisés sur 2017 mais il est préférable de présenter le dossier de subvention dès maintenant.
Monsieur le Maire présente le projet et précise que la signalisation inclut la dépose des anciens panneaux.

- Signalisation Centre Bourg 14 766.50 € HT
- 2 panneaux RIS 1 468.65 € HT
- Prestation INGENIERIE 61 1 050.00 € HT

---

17 285.15 € HT

- **Subvention du Conseil Départemental à hauteur de 20 % 3 457.03 €**

Le Conseil Municipal valide le projet de la signalétique du centre bourg tel qu'il lui a été présenté, et demande à Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Départemental pour une aide à la signalisation publique des sites et lieux à caractère touristique.

LE COQUELICOT : BAIL SAISONNIER OU BAIL COMMERCIAL DÉROGATOIRE

La commission en charge du dossier a retenu la candidature de Monsieur HENRY Jean-Noël ; candidature parvenue par l'opération « SOS Villages » de TF1.
Vu la date avancée en saison et compte tenu des contraintes, la commission a convenu d'envisager l'ouverture au 1er septembre 2016. Dans un premier temps, un bail commercial dérogatoire va être signé pour une période de 4 à 6 mois. Le loyer commercial est fixé à 500 € HT mensuel, hors charges. La caution correspondra à 10% de la valeur du matériel estimé à 20 000 €, soit 2 000 €.
D'autre-part, Monsieur le Maire indique que la signature de l'acte d'acquisition du bâtiment, du matériel et da licence est fixée au vendredi 1er juillet.
Dans l'attente de la réalisation des travaux de rénovation du logement au-dessus du restaurant, les gérants habiteront le logement T5 de la SAGIM sis Rue du Comte de Tessé.

PROPRIETE HÉROUIN : PROCÉDURE D'ABANDON MANIFESTE

Monsieur le Maire rappelle que la propriété HÉROUIN sise Rue Abbé André Jolly a été déclarée en péril imminent suite à la visite d'un expert en date du 21mars 2016.
Par arrêté n° 2016-008 en date du 1er avril 2016, le propriétaire a été informé des mesures provisoire à prendre dans le délai d'un mois, en vue de garantir la sécurité publique. A ce jour, rien n'a été fait, la responsabilité du Maire est totalement engagée.
Après conseil pris auprès de l'Association des Maires de l'Orne, Monsieur le Maire présente les deux procédures possibles : Abandon manifeste ou expropriation pour cause d'utilité publique.
Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'engager la procédure d'abandon manifeste.
Délibération :
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'immeuble sis au bourg de SAINT-FRAIMBAULT, cadastré section R n° 43 et 44 pour une contenance de 1 a 76 ca appartenant à Monsieur HÉROUIN Roland par Madame HÉROUIN Brigitte demeurant 9 Rue Abbé Le Luyer à TREBEURDEN (22560), se trouve actuellement inoccupé et présente toutes les caractéristiques d'un immeuble laissé à l'abandon.
En conséquence de quoi, et compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'engager la procédure de déclaration d'abandon d'immeuble, prévue par les articles L2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

SE61 IMPLANTATION DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

En date du 15 avril 2016, il a été décidé de l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Considérant que l'implantation prévue Place de l'Église face à la coiffeuse ne donne pas satisfaction. Une photo simulation est présentée aux membres du Conseil Municipal et il est décidé de l'implanter sur le parking face à la Mairie.

CLUB DE L'AMITIÉ : DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LE 40ÈME ANNIVERSAIRE DU CLUB

Le Président du Club de l'Amitié de SAINT-FRAIMBAULT demande la gratuité de la Salle Polyvalente le 9 octobre 2016 à l'occasion de l'organisation des 40 ans du Club.
le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité de la Salle Polyvalente au Club de l'Amitié de SAINT-FRAIMBAULT le 9 octobre 2016, et le Club de l'Amitié prendra en charge les frais d'électricité et les dégradations s'il y a.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE POUR 2016

Le conseil décide de verser l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2016 comme indiqué dans la note transmise par la Préfecture de l'Orne indiquant que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communale, demeure en 2016 comme fixé dans la circulaire NOR/IOC/D/1033981C du 4 janvier 2011, à 474.22 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE ABBÉ ANDRÉ JOLLY : RÉSEAU ORANGE

Les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications ont été réalisés en même temps que les travaux d'effacement des réseaux électriques Rue Abbé André Jolly.
Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014-034 en date du 14 mai 2014 lançant l'opération et l'autorisant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire. La convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de télécommunications électriques de la Rue Abbé André Jolly a été signée le 15 juillet 2014. La dépense afférente à cette prestation est imputable à l'article 20422 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé pour les bâtiments et installations et est amortissable.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 652.30 € TTC correspondant à la dissimulation de l'artère sur appuis France Télécom de la Rue Abbé André Jolly, décide d'amortir cette subvention d'équipement sur une année.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DE MONTGERMONT : RÉSEAU ORANGE – AMORTISSEMENT

Les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications ont été réalisés en même temps que les travaux d'effacement des réseaux électriques rue de Montgermont.
Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014-016 en date du 10 mars 2014 lançant l'opération et l'autorisant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire. La convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de télécommunications électriques de la Rue de Montgermont a été signée le 27 février 2014.La dépense afférente à cette prestation est imputable à l'article 20422 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé pour les bâtiments et installations et est amortissable.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 446.17 € TTC correspondant à la dissimulation de l'artère sur appuis France Télécom de la Rue de Montgermont, et décide d'amortir cette subvention d'équipement sur une année.

MODIFICATION DE LA COMPÉTENCE TOURISME À LA CDC DU BOCAGE DE PASSAIS

Le Conseil Municipal valide la demande de la Communauté de Communes du Bocage de Passais d'élargir sa compétence Tourisme à deux volets :

- Accueil, information et promotion du tourisme,
- Création, aménagement et gestion d'hébergements légers de loisirs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 juin 2016 modifiant la compétence tourisme.

BUDGET COMMUNE : RECONDUCTION DE 2 CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Deux contrats d'accompagnement dans l'emploi arrivent à échéance au 31 août 2016 :

Guy LE ROYER aux espaces verts

Isabelle GOUSSIN au secrétariat de la mairie.

L'Etat prenant en charge 80 % au minimum de la rémunération correspondant au SMIC et exonérant les charges patronales de sécurité sociale, la somme restant à la charge de la commune sera donc minime, le Conseil Municipal décide la reconduction des 2 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1er septembre 2016 et pour une durée d'une année.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA CDC DU BOCAGE DE PASSAIS EN DATE DU 14 JUIN 2016

- SIAEP de Passais : Monsieur Guy PARIS, Président, a sensibilisé la Cdc sur le devenir du Syndicat. Une réflexion va être menée sur la possibilité du transfert de compétences à la CdC.
- Répartition du FPIC : La Cdc a validé la répartition de droit commun du prélèvement et du reversement au titre du FPIC entre la Cdc et ses communes membres.
- Subventions DETR : Accord de financement pour :

les fenêtres du Myosotis 50% sur un prévisionnel de 123 000 € sur 3 ans,
Local semi autonome pour le Centre d'Accueil de Mantilly : 40 % sur un prévisionnel de 65 000 €,
Ordinateurs des écoles : 50 % sur un prévisionnel de 6 138 €.

- SPANC : Marché de prestation attribué à VEOLIA.
- Voirie : Pont de l'Olivault à Céaucé et pont du Moulin neuf à St Mars d'Egrenne
- Scolaire : Frais de fonctionnement 412 € /élève.
- Personnel : Projet d'élargissement de la compétence à tout le personnel soumis par le Président.
- Environnement : Préciser dans le projet bulletin municipal que les containers sont prioritairement réservés aux déchets des manifestations, locations de salle des fêtes. Les ménages du bourg doivent privilégier la collecte à domicile.

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Septembre

LE RESTAURANT : DÉLÉGATION AU 1ER ADJOINT POUR SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Un permis de construire doit être déposé pour les travaux de restauration du bâtiment « Le Coquelicot », à savoir les travaux d'accessibilité et de modification de façades.
Le Conseil Municipal désigne Monsieur CICHY Christophe, 1er Adjoint pour signer le permis de construire et tous les documents d'urbanisme à déposer en Mairie pour les travaux de restauration du bâtiment « le Coquelicot ».
Monsieur le Maire fait part de la proposition commerciale de Monsieur BOULAND concernant sa propriété sise Place de l'Eglise, à proximité du Restaurant. La mise à prix est de 75 400 €, frais inclus. Monsieur le Maire et Michel COME ont fait une visite et estiment que nombre de travaux de rénovation demeurent à réaliser, entrainant une somme substantielle difficile à estimer.
Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition commerciale.

LOCATION DU STUDIO DE LA POSTE A M. GIRARD LOUIS

le Conseil Municipal accepte la location du studio de la poste à Monsieur GIRARD Louis, à compter du 1er août 2016, et fixe à 161€ par mois le montant du loyer.
Monsieur GIRARD Louis a proposé de réaliser des travaux avant de prendre la location.
Le montant des travaux réalisés par Monsieur GIRARD s'élève à 558.62 € correspondant à :

Travaux de peinture des murs	169.87 €
Remplacement du sol	317.00 €
Achat de barres de seuil	48.85 €
Achat d'une sonnette sans fil	22.90 €

Le Conseil Municipal décide que les 3 premiers mois (Août, Septembre et Octobre) seront gratuits.

LE RESTAURANT : SIGNATURE DU BAIL DE LOCATION - GÉRANCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de modifier la délibération 2016-060 en date du 29 juin 2016 relative au candidat retenu : Monsieur HENRY Jean-Noël et aux conditions de mise à disposition du Restaurant le Coquelicot, car le bail saisonnier ou bail commercial dérogatoire n'est pas possible.
Le Conseil Municipal décide que le bail sera une location gérance et que la rédaction de celui-ci a été confiée à Maître Anita LEROUX-BLANDIN, Notaire à Gorron. Monsieur le Maire donne lecture du projet de l'acte qui prend effet au 15 septembre 2016 pour une année, soit jusqu'au 14 septembre 2017, aux conditions suivantes :

Loyer annuel de 6 000 € HT, payable mensuellement
Dépôt de garantie de 2 000 €
Frais d'acte à charge du locataire-gérant.

La Commune a réalisé l'achat d'un four et d'une friteuse, ainsi que la peinture extérieure.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Madame GUESNEY Claire a demandé sa mutation pour la Commune de Saint-Hilaire- du-Harcouët au 1er janvier 2017.
Une démarche de recrutement va être engagée pour son remplacement :

Souhait d'un poste d'encadrement,
Poste d'agent en charge du fleurissement à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires annualisables au 1er décembre 2016.
Poste à pourvoir par un agent relevant du grade d'agent de maîtrise ou d'agent de maîtrise principal.
Poste ouvert à la Fonction Publique Territoriale, par voie de mutation ou détachement après concours.

Si le recrutement est infructueux, la Commune pourra recruter un contractuel.

SMICO : MODIFICATION DES STATUTS

Lors de la réunion du 11 juin 2016, le comité syndical du SMICO a donné son accord, sans condition financière particulière:

- pour les adhésions des communes de Lougé sur Maire, St Hilaire du Harcouet *(commune nouvelle),* Ecouché les Vallées, Passais Villages, Sap en Auge, Juvigny Val d'Andaine, Valorbiquet, Ecouves, Putanges le Lac.
ainsi que : le Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre
- pour les retraits des communes de La Baroche sous Lucé, Randonnai, Sept Forges, Ecouché, Radon, Appenai sous Bellême, Juvigny sous Andaine, Passais la Conception, Le Sap, St Hilaire du Harcouet, St Cyr du Ronceray, CDC des Courbes de l'Orne, Chênedouit, La Fresnaye au sauvage, Sainte Croix sur Orne, Putanges-Pont Ecrepin.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux adhésions et retraits des communes citées.

SIAEP COMAVA : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE – ANNÉE 2015

Le SIAEP de Colmont, Mayenne et Varenne regroupe les communes d'Ambrières les Vallées, Couesmes-Vaucé, la Haie Traversaine, le Pas, Oisseau, Saint-Fraimbault (61), Saint-Loup-Du-Gast, Saint-Mars-Sur-Colmont, Saint-Siméon et Soucé et dessert une population estimée à 7 382 habitants. Le service est exploité en affermage par la société STGS.
Le rapport annuel sur le prix et qualité du service public de l'eau - exercice 2015 - du SIAEP de Colmont Mayenne et Varenne est disponible en Mairie.

RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE : DÉCISION DU PRÉFET

Madame le Préfet refuse la révision de la carte communale.
Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a demandé à Monsieur le Député son intervention auprès de Madame Le Préfet.
Le Conseil Municipal décident d'attendre avant d'exercer un recours

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux de voirie :

. La Dictière 702 € HT Travaux supplémentaires dûs aux Blaireaux.

. Route de la Source : Très mauvais état. Voir le coût et étudier pour différer des travaux moins urgents afin de ne pas dépasser le quota alloué.

Vidange des bacs de décantation : Du mercredi 14 au vendredi 16 septembre.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CDC DU BOCAGE DE PASSAIS EN DATE DU 12 JUILLET 2016

Fusion avec la CdC du pays d'Andaine : Demande d'une étude sur les avantages,
Travaux de voirie – Réfection de ponts : Céaucé entreprise PELLOUIN retenue et Saint-Mars d'Egrenne entreprise COURTEILLE,
Contrat d'assocation avec l'école Jeanne d'Arc : Subvention de 412 € par élève
Compétence Tourisme : Elargissement pour la création, l'aménagement et la gestion d'hébergements légers de loisirs.
Modulation temps de travail Animations : 35 heures mensualisées sur 6 semaines ;
Création d'un syndicat autonome du personnel
Entretien éclairage public : Contrat avec CITEOS pour 6 mois,
Bail Myosotis : Contestation des honoraires du notaire 4 000 €
Saison culturelle : Reconduction des conventions avec le Préau et l'ODC.

« Le Petit Chef » a rouvert ses cuisines

Jean-Noël Henry et sa famille, les nouveaux gérants du bar restaurant, arrivent tout droit de Belgique, alors que Mickaël Frantz, le cuisinier de l'établissement, vient de Moselle. Jean-Noël regarde le journal télévisé de Jean-Pierre Pernaut et sa séquence « SOS villages ». Après avoir hésité entre des projets en Bretagne et Normandie, ce cuisinier de profession décide de prendre contact. Très vite un dialogue s'est instauré avec la municipalité de Saint-Fraimbault. C'est la réactivité à répondre qui a fait la différence pour Jean-Noël. L'accueil que lui ont réservé les Frambaldéens a eu raison de ses derniers doutes.

Le bar restaurant rebaptisé « Le Petit Chef » à ouvert ses portes le 3 octobre dernier.

Le Petit chef proposera une cuisine traditionnelle avec une touche de modernité. Une formule différente sera proposée tous les midis comprenant entrée, plat, fromage, dessert pour 12 €. Les repas seront proposés midi et soir. Une formule à thème sera proposée le mercredi midi.

Ouvert tous les jours sauf lundi, mardi soirs et samedi midi. Horaires bar : ouvert tous les jours de 9 h 30 à 21 h et le samedi de 18 h à 22 h 30

Jean-Noël Henry et Mickaël Frantz devant le bar-restaurant « Le p'tit chef »

Le repas de nos aïeuls.

La date du repas des cheveux blancs est revenue aux années précédentes, c'est-à-dire le 1er dimanche du mois d'octobre. Ainsi, le 2 octobre dernier, la commune a invité les « plus de 65 ans » à partager ce moment convivial autour d'un repas présidé par Mr le maire, Eric LEROUX.

Cet évènement a été marqué par la préparation du repas assuré par notre nouveau restaurateur, Mr HENRY. En effet, il a relevé le défi de préparer ce repas alors que son commerce n'avait pas encore ouvert ses portes. Mr HENRY, accompagné de son cuisinier, Mr FRANTZ, a proposé un menu qui a semblé ravir la majorité des convives.

Comme l'an passé, le service était assuré par une équipe dynamique de conseillers et conjoints qui ont œuvré dans la bonne humeur.

Cette année, nous avons accueilli 103 convives pour ce repas basé sur le lien social, soit un peu plus de 50% des personnes concernées. En effet, ce repas est l'occasion pour certains de se retrouver et d'échanger. Parmi eux, quelques uns ont animé ce moment en poussant la chansonnette.

Les doyens présents à ce repas étaient Mme Paulette LALOS, âgée de 94 printemps, suivie de Mme Germaine LETISSIER et Mr Maurice DELANGLE.

Déjection canine

Plusieurs promeneurs ont remarqué des déjections canines sur les sentiers de promenades et sont venus le signaler en Mairie. Il est demandé aux propriétaires de chiens de ramasser les besoins de leurs amis pour garder notre village le plus propre et accueillant possible.

Les Drôles de Jardins, millésime 2016

Le 24 juin, Mr le Maire, en compagnie de conseillers et d'adjoints, a réuni les différents intervenants liés aux Drôles de Jardins, ainsi que certaines personnalités de la CDC et du tourisme pour inaugurer les Drôles de Jardins.
Cette année, 2 nouvelles structures sont venues rejoindre les jardiniers en herbe, 11 parcelles ont été investies.
Le thème 2016, « les alliés du jardin » a inspiré les participants, qui ont fait preuve d'imagination, avec de jolis animaux, insectes implantés de ci, de là. C'est un site qui offre un panel de couleurs vives et chatoyantes visité par de nombreux touristes faisant halte dans notre village. Pareil aux années précédentes, un concours est proposé aux visiteurs pour évaluer les parcelles par ordre de préférence.
L'inauguration des Drôles de Jardins est également synonyme de l'ouverture de la saison touristique.
Le 26 août, le jury, composé de 5 personnes, est venu visiter chaque petit lopin agrémenté de plantes, et d'objets afin de les évaluer selon des critères tels que : l'originalité, l'humour, l'harmonie des couleurs, le lien avec le thème et aussi l'état général de la parcelle.
Bilan de cette cuvée 2016. Les Drôles de Jardins ont toujours autant de succès auprès des touristes et visiteurs de notre beau village. En effet, nous comptabilisons plus de 200 bulletins déposés dans les urnes. Nous avons recueilli des messages élogieux pour cette initiative. Les gagnants du concours seront connus lors de la remise des prix Drôles de Jardins et Fleurissement communaux, le 16 novembre. L'un des gagnants nous vient d'Australie. Nous profiterons de ce moment pour annoncer le thème de l'année prochaine…

Prends ta Binette

Le jour de la fête des Pères était aussi le jour qui a été retenu pour solliciter la population à donner un coup de main pour en finir avec les mauvaises herbes qui envahissent le tour du plan d'eau. Au préalable, des affiches ont été apposées chez les commerçants afin de mobiliser le public. Un repas saucisse frites était proposé aux bénévoles.

Le résultat escompté n'a pas été atteint, mais ce sont près de 15 personnes qui ont répondu présent pour cette matinée nettoyage. Il est probable que cette action se renouvelle l'année prochaine dans le même esprit.

Les éclaireurs ont la main verte

Le jeudi 21 juillet, certains ont pu apercevoir un attroupement autour du champs « Bizeul ». En effet, les éclaireurs de France installés à Crinais, ont proposé leur aide pour un travail autour de la commune. Devant la poussée fulgurante des végétaux de ce début d'été, nous avons accepté leur offre. Ils ont participé au nettoyage du gazon fleuri et de certaines parcelles du Drôles de Jardins envahies par les mauvaises herbes. Le midi, la municipalité les a invités à déguster une saucisse- frites à la buvette du plan d'eau. Une belle intégration, un bel échange…

Recensement 2017

Un agent de l'Etat passera au domicile des frambaldéens, courant Janvier, concernant le recensement de la population.

Démarchage à domicile

Suite à différentes visites en campagne, certains démarcheurs peu scrupuleux proposent des articles à la vente à domicile.
Frambaldéennes et Frambaldéens, restez vigilants quand à la légitimité de leur démarche et ne vous laissez pas abuser par leurs belles paroles.

La rentrée pour les écoliers … s'associe à des Parents motivés.

L'Assemblée Générale des P'tites Pommes s'est tenue le Lundi 26 Septembre 2016. Il fut regrettable de constater le manque de nouveaux parents investis et intéressés, car seul 2 nouveaux parents se sont déplacés à l'occasion.
L'APE comprend une quinzaine de membres « actifs », parents bénévoles qui se mobilisent pour organiser des manifestations afin de récolter des fonds et financer des projets d'école, pour l'ensemble des élèves du RPI. Elle est aussi le relais entre les familles, les élus et les écoles. Cette année, le RPI compte à peu près 137 familles qui scolarisent 179 enfants répartis sur 4 sites dont 2 à Passais, 1 à St Fraimbault, et 1 à St Mars.
Nous proposons 3 grandes actions tous les ans :
* Vente de chocolats * Repas tartiflette qui aura lieu le Dimanche 29 Janvier 2017
* La Kermesse qui aura lieu le Dimanche 2 Juillet 2017.
Ces actions permettent de financer les projets pédagogiques proposés par l'équipe enseignante notamment les abonnements scolaires, sorties éducatives, Printemps des poètes, la séance de cinéma pour Noël mais aussi des jeux pour les enfants et du matériel audio visuel pour les enseignants.
Suite à l'Assemblée Générale, un nouveau bureau a été constitué
* Présidente Sophie HAVARD, St Fraimbault * Vice Présidente Kelly GUILLON, St Fraimbault
* Trésorière Nadia CHEVRIER , Torchamp * Vice Trésorière, Cécilia DUGUE, St Fraimbault
* Secrétaire , Alice LIOCHON , Passais * Secrétaire adjointe, Anais DALLIER, Passais.
Vous pouvez toujours nous rejoindre et espérons avoir touché de nouveaux parents qui souhaitent s'investir pour le devenir de leurs enfants.

Flories d'Antan 2016!

Tout d'abord merci aux 200 bénévoles qui répondent présents chaque année. L'édition 2016 a été un vrai succès malgré un nombre de visiteurs en légère baisse et Saint Denis de Gastines en face. La fête a dégagé un bénéfice d'environ 7000 euros en partie grâce à la maitrise des dépenses surtout dans le secteur de la communication
Cette année la présence de jeux et d'animation sur la place de l'Eglise a redynamisé le centre bourg. Côté restauration les desserts maison ont été très appréciés.
Nous comptons sur vous pour l'édition 2017, et toutes les nouvelles idées seront les bienvenues.

Reportage photos Flories d'Antan 2016

D24
PASSAIS

de la Bière
BRASSERIE ARTISANALE

LES LAVEUSES
DE
SAINT-FRAMBAULT

Foulées Frambaldéennes 2016

Ils étaient 91 coureurs à franchir la ligne de départ, ce 15 octobre à 15 heures et à s'élancer pour 11 km autour du plan d'eau , la route touristique , launay et retour vers le plan d'eau. Les deux coureurs les plus rapides, Arnaud Deceroit et Gaylord Martel, ont couvert la distance en 39 minutes et la première femme, Francine Davy, franchissait la ligne d'arrivée en 50 mn.

Joli succès pour cette 8e édition des foulées frambaldéennes, qui était la dernière épreuve du « challenge des viandes fermières ».

Un grand merci a la dizaine de bénévoles qui nous ont aidé à l'organisation de la course .

Déchets verts et Encombrants

Il est rappelé aux frambaldéens qu'il n'y a pas de déchetterie pour déchets verts et encombrants sur la commune. La seule zone existante sur Saint Fraimbault étant les conteneurs sélectifs (Papier, carton, plastique, alu, verre) et les conteneurs d'ordures ménagères situés à coté des ateliers communaux. les conteneurs d'ordures ménagères sont réservés aux habitants qui ne disposent pas du passage de ramassage d'ordures ménagères .Il est demandé aux frambaldéens d'emmener leurs déchets verts et encombrants à la déchetterie de Passais ou de Céaucé (ou de pratiquer le compostage).

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Passais : Lundi / Mercredi 14h -16h45, Samedi 9h -12h / 14h -16h45
Horaires d'ouverture de la déchetterie de Céaucé :
Lundi / Mercredi 14h -16h45, Jeudi 10h - 11h45, vendredi 14h -16h45, Samedi 9h -12h / 14h - 16h45

DATES A RETENIR

- Le 11 novembre : **Cérémonie d'armistice à Saint Fraimbault**
- Le 13 novembre : **Cérémonie d'armistice à Torchamp**
- Le 16 novembre : **Remise Prix Fleurissement communal et Drôles de Jardin**
- Le 3 décembre : **Jambon à l'os ASPSF**
- Le 5 décembre : **Concours de Belote Génération mouvement**
- Le 18 décembre : **Arbre de Noël**
- Le 19 janvier : **Tartiflette APE Les Ptites Pommes**
- Le 15 avril : **Chasse aux oeufs**

SAINT-FRAIMBAULT ORNE
Village fleuri "4 fleurs"